

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Question n°13**

**Objet : AVENANTS N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt quatre, le onze juin, à 09 heures 00

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 4 juin 2024 s'est réuni, SIEGE CA VAL PARISIS - 271 Chaussée Jules César - 95 250 BEAUCHAMP - Salle des Baobabs, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

**Étaient présents :**

Yannick BOËDEC, Xavier HAQUIN, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Jacqueline HUCHIN

**Étaient absents excusés et représentés :**

Xavier MELKI par Patrick BOULLÉ  
Philippe ROULEAU par Philippe BARAT

**Était absent(e) :**

Nicole LANASPRE

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 9h05

Secrétaire de Séance : Philippe BARAT,

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N°D/2020/60 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de compétence au bureau communautaire,

Vu la délibération N° D/2023/14 du conseil communautaire du 13 février 2023 relative au marché de travaux d'assainissement

## N°BC\_2024\_27

Considérant que la CA Val Parisis a lancé un marché de travaux d'assainissement, décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Travaux en méthode traditionnelle par tranchée
- Lot n°2 : Travaux de réhabilitation en sous-œuvre

Considérant que les prestations du présent marché sont réalisées par le biais de bons de commandes dans la limite des montants maximums annuels suivants :

- Lot n°1 : Travaux en méthode traditionnelle par tranchée : 8 000 000 € HT maximum
- Lot n°2 : Travaux de réhabilitation en sous-œuvre : 1 000 000 € HT maximum

Considérant que le lot n°1 a été notifié le 19 septembre 2023 à la société Val d'Oise Travaux Publics, sise Parc des Béthunes, 20 avenue du Fief à Saint-Ouen-l'Aumône, et que le lot n°2 a été notifié le 6 juillet 2023 à la société TELEREP FRANCE SAS, sise ZAC du Petit Parc à Ecquevilly (78920),

Considérant que le marché a été conclu pour une durée d'un an, à compter de sa notification, reconductible trois fois par période d'un an, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans,

Considérant qu'en vue de réaliser de manière intégrale et optimale les travaux inscrits au programme pluriannuel de travaux, identifiés dans le Schéma directeur de l'assainissement achevé en novembre 2023, il est nécessaire d'augmenter les montants maximums de chaque lot pour la deuxième année d'exécution du marché,

Considérant qu'en ce qui concerne le lot n°1, il est convenu d'augmenter de 15 % le montant maximum du lot, portant le montant maximum du lot n°1 à 9 200 000 € HT,

Considérant que les dispositions de cet avenant entreront en vigueur pour ce lot à compter du 19 septembre 2024,

Considérant qu'en ce qui concerne le lot n°2, il est également convenu d'augmenter de 15 % le montant maximum du lot, portant le montant maximum du lot à 1 150 000 € HT,

Considérant que les dispositions de cet avenant entreront en vigueur pour ce lot à compter du 6 juillet 2024,

Considérant que la commission d'appel d'offre réunie le 21 mars 2024 a rendu un avis favorable au projet d'avenants,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux et assainissement du 30 mai 2024,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au marché relatif à des travaux d'assainissement, avec la société Val d'Oise Travaux Publics, sise Parc des Béthunes, 20 avenue du Fief à Saint-Ouen-l'Aumône concernant le lot n°1 et avec la société TELEREP FRANCE SAS, sise ZAC du Petit Parc à Ecquevilly (78920), concernant le lot n°2.

**PRÉCISE** que lesdits avenants représentent une hausse de 15 % des montants maximums de chaque lots du présent marché pour la deuxième année de leur exécution.

Fait et délibéré ce jour à Beauchamp.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

**webdelib**

ID : 095-200058485-20240613-BC\_2024\_27-DE

**N°BC\_2024\_27**

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»